

ÉDITION SPÉCIALE FEMMES



1 Depuis 2019, un groupe femmes a vu le jour au sein du SNES-FSU Créteil. Sa genèse est liée à un besoin d'échanges sur des questions multiples comme la place des femmes dans notre syndicat, la prise de responsabilités, les VSST (Violences Sexistes et Sexuelles au Travail), l'égalité professionnelle femmes-hommes du fait de la mise en place des plans académiques pour l'égalité professionnelle.

Ce groupe s'est réuni plusieurs fois par an avec des modes d'organisation différents alternant les réunions non-mixtes quand les besoins s'en faisaient sentir et les réunions mixtes. Depuis cette année, il est devenu un secteur à part entière de notre section académique constitué de 4 militantes déchargées.

Dès le départ, des actions ont été menées envers les syndiqué·es en organisant des stages académiques sur des thématiques variées dans le domaine de l'enseignement mais aussi du syndicalisme : la mise en œuvre de l'égalité filles-garçons dans les collèges et lycées, la question du genre dans l'orientation scolaire, l'engagement syndical et les combats féministes. Ces formations sont plébiscitées par un public mixte.

Nous souhaitons dans ce journal partager le fruit de notre travail avec toutes et tous les syndiqué·es du SNES-FSU Créteil. Nous sommes persuadées que notre syndicat doit se saisir fortement de ce débat majeur de société que ce soit pour son organisation interne ou pour des questions de métier.

Le congrès national du SNES-FSU s'est déroulé du 9 au 13 mai à Montpellier, ce fut une formidable occasion pour la délégation de Créteil de porter haut et fort ses mandats féministes qui avait été votés lors du congrès académique en avril. Même si toutes nos propositions n'ont pas été adoptées, nous avons réussi à démontrer que les questions d'égalité femmes-hommes sont devenues centrales et doivent être traitées dans tous les thèmes du congrès.

Poursuivons tout·es ensemble cette lutte pour construire l'égalité femmes-hommes à l'école, dans notre syndicat et dans la société !

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse : secteur.femmes@creteil.snes.edu



Partager vraiment la parole



« Nous devons nous donner les moyens d'atteindre l'égalité

2 Nous avons réfléchi à partir d'un constat partagé : le temps de parole des hommes est, dans nos réunions, beaucoup plus long que celui des femmes. Les camarades hommes interviennent plus (longuement et souvent) et n'hésitent pas à répéter ce qu'un autre vient de dire, alors que les femmes se désistent plus souvent et sont plus souvent interrompues. Ce n'est pas une question de capacité (la parole est le cœur de nos métiers), mais les militantes ont signalé des freins à la parole en public : manque de formation, réactions sexistes, sentiment d'incompétence... Dans ce domaine aussi, les femmes doutent de leur légitimité. Nous avons donc considéré que si nous voulions vraiment l'égalité de la parole il fallait s'en donner les moyens : limiter le temps de parole des seuls hommes ; établir des listes séparées de femmes et d'hommes pour des prises de parole alternées ; proposer aux militantes des formations à la prise de parole en public ; en finir avec la tolérance de tout propos sexiste qui pourrait être tenu dans l'espace militant. De ces pistes émerge une prise de conscience collective. Il s'agit maintenant d'adapter ces propositions à la dynamique et à la taille du groupe dans chaque réunion, afin de garantir une représentation équitable, réelle, des femmes et des hommes dans le syndicat.



Quelques mots sur l'écriture inclusive

3 C'est une sorte de marronnier : on a droit au moins une fois par an à un débat sur l'écriture inclusive, « péril mortel » pour la langue selon l'Académie française et quelques-un·es ou combat mineur pour d'autres. Plutôt qu'une mise en danger, il s'agit d'une évolution logique lorsqu'on connaît un peu l'histoire du français... au cours de laquelle des hommes ont inventé la prétendue neutralité d'un « masculin générique » et cherché sciemment à invisibiliser les femmes, notamment à travers les règles d'accord, la disparition de noms de métiers ou de titres au féminin – lorsque ceux-ci renvoyaient à un statut prestigieux en particulier.

Contrairement aux idées véhiculées, l'écriture inclusive ne se limite pas au point médian (étudiant·e), qui n'est qu'une abréviation, à l'écrit donc, au même titre que M. ou Mme. Elle

s'enrichit également de la double flexion (les étudiants et les étudiantes), des mots épiciens, c'est-à-dire non marqués en genre : « camarade », « personne » ou « élève », ou des termes collectifs comme « le public », « l'effectif », « la population », par exemple, ou enfin par des créations comme « iels » ou « ceuxx ».

Notre langue façonne notre manière de penser et de voir le monde. Elle est également le reflet de ses évolutions, de ses combats, mais véhicule encore aujourd'hui une vision sexiste de la société et des rapports de domination. Elle n'est cependant jamais figée et évolue sans cesse !

C'est pour toutes ces raisons, qu'au SNES-Créteil nous avons adopté l'écriture inclusive dans la rédaction de nos textes.

Prise en charge durable des VSST

4 Les chiffres concernant les VSST en France sont alarmants : 93000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol chaque année, soit un viol toutes les 6 minutes (INSEE 2019), et 1 sur 3 est victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail (IFOP 2018). Celles dont les plaintes aboutissent sont encore très peu nombreuses. C'est aussi le cas dans l'éducation nationale, qui n'est pas imperméable au sexisme et aux agressions qui ont cours dans l'ensemble de la société. Si le plan égalité impulsé dans notre académie mentionne une meilleure prise en charge des VSST, notamment par la mise en place d'un numéro et d'un mail dédié à leur signalement, force est de constater que cela reste insuffisant pour protéger les victimes. L'éducation nationale, responsable de la sécurité de son personnel, doit respecter ses obligations inscrites dans la loi en allant plus loin, notamment en mettant en place des mesures pour protéger les victimes, en déclenchant leur protection fonctionnelle et en mettant en place des mesures conservatoires pour les agresseurs présumés – et non en déplaçant la victime comme cela est trop souvent le cas. Des enquêtes rigoureuses et rapides doivent être menées, et des sanctions disciplinaires mises en place pour les auteurs reconnus de violences sexuelles. La politique du MEN n'est pas à la hauteur des enjeux, et les hiérarchies locales ne sont pas suffisamment formées. Le secteur femmes du SNES de Créteil, soucieux de progresser sur ces questions, accompagne les victimes de VSST dans leurs démarches, et veille également à la formation de l'ensemble des collègues sur ces questions en proposant un module dans l'ensemble des stages syndicaux à destination des collègues. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : secteur.femmes@creteil.snes.edu pour être accompagné·e.



La parité des responsabilités

5 Alors que nos professions sont majoritairement féminisées, nous constatons encore l'absence ou le manque de femmes dans certains domaines du militantisme dans notre syndicat. Même si le SNES-FSU a intégré la parité dans ses statuts et que ses deux dernières secrétaires générales sont des femmes, il reste encore du chemin à faire. Il faut envisager la mise en place d'autres actions concrètes pour parvenir à une répartition égalitaire. Il n'est pas question d'empêcher les hommes mais d'encourager les femmes à assumer des responsabilités, à se sentir légitimes, ce qui est souvent contrarié par des conditionnements sociaux, des modes de fonctionnement anciens, des stéréotypes de genre, des propos ou comportements sexistes. L'autocensure, le manque de confiance en soi, la peur du jugement, le manque de temps lié aux contraintes familiales et domestiques, résultent des rapports de domination et sont autant de freins aux candidatures féminines.

Plusieurs outils s'offrent à nous pour la création d'une dynamique qui fasse que chacun·e puisse trouver sa place au sein du SNES et assumer les responsabilités qu'il·elle souhaite : la possible instauration d'un minimum de 50% de femmes dans les différentes instances, l'élaboration de chartes, les espaces d'échange et de réflexion que sont les réunions non-mixtes, la prise en charge des frais de garde d'enfants, les formations conscientisantes, etc. Faisons de cette question une priorité pour les femmes dans notre syndicat !



« Il reste encore du chemin à faire pour une répartition égalitaire des responsabilités »



Pourquoi le SNES encourage les réunions non-mixtes

6 Pourquoi le SNES encourage les réunions non-mixtes entre militantes ? Outil historique du mouvement féministe, les réunions en non-mixité donnent lieu, au mieux à des questionnements, au pire à des oppositions hostiles. En tant qu'organisation progressiste et féministe, le SNES se saisit de cet outil pour déconstruire les rapports de domination patriarcaux et permettre aux femmes de prendre leur place dans le syndicat et ce, pour les raisons suivantes :

- Créer un espace favorisant la libération de la parole des militantes. Toute personne concernée par une réunion non-mixte pourra en témoigner : cet outil libère la parole. Le sentiment de sécurité créé par la non-mixité et la sororité permettent d'exprimer des vécus et ressentis qui n'auraient jamais trouvé leur place dans un cadre mixte.
- Éviter la remise en question de nos vécus : instaurer un cadre protecteur pour la parole des femmes évite la minimisation et la remise en question du vécu des concernées, la dévaluation de la parole parfois douloureusement verbalisée.
- Permettre aux femmes d'exprimer librement leurs besoins : dans un groupe mixte, la parole des hommes est souvent prépondérante (le fameux "mansplaining"). Des réunions non-mixtes permettent d'identifier les freins au militantisme au féminin (autocensure, micro-agressions sexistes, sentiment d'illégitimité etc.), d'exprimer les besoins qui en découlent et de lever collectivement les freins que nous rencontrons.
- Ce n'est pas un espace contre les hommes mais un espace pour les femmes. Chaque militant·e a un rôle à jouer pour que l'égalité femmes-hommes soit une réalité concrète.

Les réunions en non-mixité permettent de faire émerger des revendications que la vision d'un universalisme étroit pourrait invisibiliser. C'est un outil supplémentaire dans la lutte émancipatrice pour l'égalité et la justice sociale portée par le SNES-FSU.



Un combat à poursuivre

7 Le SNES-FSU Créteil est intervenu dans les différents groupes de travail académiques pour négocier une déclinaison du plan national égalité professionnelle femmes-hommes ambitieux. Si nous avons obtenu des avancées en terme de diagnostic à partir de données genrées plus étoffées, ou encore sur la communication notamment concernant l'impact de la parentalité sur les carrières, le Rectorat de Créteil est resté sourd sur d'autres points essentiels. Il est ainsi scandaleux que le Rectorat refuse de renouveler les contrats des femmes non-titulaires en congé maternité ! Il est impensable que le Rectorat continue d'imposer des temps partiels aux AESH, qui sont très majoritairement des femmes, déjà particulièrement précarisées par des rémunérations et des conditions d'emploi iniques !

Les négociations ont également permis de dénoncer le recul au niveau national que constitue la fin de la bonification parents isolés. Ainsi une bonification a

été attribuée pour le mouvement intra 2022 de l'académie de Créteil.

Enfin, si la création d'une cellule d'écoute et d'une adresse mail dédiée aux signalements des violences sexistes et sexuelles est un premier pas essentiel, le SNES-FSU Créteil continue d'exiger de réelles mesures d'accompagnement et de protection des victimes, notamment via des mesures de suspension à titre conservatoire des auteurs présumés, ainsi qu'un suivi effectif (enquête administrative réalisée par une cellule constituée de personnels formés aux VSS, sanctions des auteur·es) indépendamment d'une éventuelle enquête pénale.



Vos rendez-vous

▲ 30 mai 2022 : Stage "Etats Généraux de l'école inclusive dans le 94" à la Maison des Syndicats de Créteil

▲ 23 juin 2022 : Stage AESH dans le 94

▲ 2 juin 2022 : Stage Sécurité Sociale et Protection sociale FSU 94

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CETTE ÉDITION SPÉCIALE :

- ▲ CAROLINE QUINIOU
- ▲ ELISABETH HERVOUET
- ▲ AUDREY OUALID
- ▲ KHAMTA RYAM
- ▲ MARTINE CLODORE
- ▲ CLAIRE FORTASSIN
- ▲ AMANDINE CORMIER
- ▲ BLANDINE PAULET
- ▲ MINA EL AZZOUI

Journal bimestriel
 Prix : 2 euros
 Abonnement : 10 euros
 Directrice de publication : Caroline Quiniou
 Relecture : Odile Marais
 Graphisme : © Anne Vergoli
 Maquette : SNES-FSU Créteil
 Imprimerie : Wagram Editions
 8 rue Salvador Allende - 95870 Bezons
 CPPAP 0926506180
 ISSN 275-9352 n°2022-35

SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
 Tél. 01.41.24.80.54



1 L'ACTUALITÉ Édito	2 LES PERSONNELS Partager vraiment la parole	3 LES PERSONNELS Quelques mots sur l'écriture inclusive	4 LE MÉTIER Prise en charge durable des VSST
5 LE MÉTIER La parité des responsabilités	6 LA VIE DU SNES Pourquoi le SNES encourage les réunions non-mixtes	7 À VENIR Un combat à poursuivre	8 À VOS AGENDAS Vos rendez-vous